



Les CEE pour les collectivités en Auvergne Rhône-Alpes

4 mai 2021

L'Association Technique Energie Environnement

- **Association indépendante**
- **Créée en 1978**
- **Plus de 2200 adhérents**
- **12 délégations régionales**

- Favoriser la maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités.
- Aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.
- Concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en préservant les équilibres technico-économiques des filières.

➔ **L'ATEE est force de proposition autour de 7 thèmes pour faire progresser la maîtrise de l'énergie dans le respect de l'environnement**

Club Cogénération

- Plateforme d'échanges CogeNext, Groupes de travail, veilles technologique, tarifaire, économique, réglementaire et fiscale, consultation publique.

Département Efficacité énergétique

- carrefour d'échanges sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences
Communauté des Référents énergie
- Programmes : PROSMEn et PROREFEI, ICCEE, ENSMOV, EPATEE

Club C2E

Certificats d'économies d'énergie

- Groupes de travail sectoriels et Procédures;
- Rédaction des FOS, fiches techniques et explicatives
- Questions/réponses, FAQ, Mémento...

Club Biogaz

- Tarifs de rachat de l'électricité produite, agriculture et biogaz, canalisations dédiées, réinjection dans le réseau de gaz naturel, réglementation des installations classées, ...

Club Pyrogazéification

- 3 groupes de travail :
Technologies, Economie, Réglementation

Club Power to gas

- 3 groupes de travail :
Technologies, Economie, Réglementation

Club Stockage d'énergies

- Veilles technique, technologique, économique, réglementaire, fiscale
- Groupes de travail spécialisés ;
Réalisation d'études et enquêtes,...



**L'ATEE édite un bimensuel d'actualités de l'énergie
de 32 pages (20nos/an) : ENERGIE PLUS**

**www.atee.fr
www.energie-plus.com**

Les CEE et les collectivités, au cœur de la transition énergétique.

Webinaire ATEE AURA du 04/05/2021

S. Brière – Chargée mission CEE

L'Association Technique Energie Environnement

- **Association indépendante**
- **Créée en 1978**
- **Plus de 2200 adhérents**
- **13 délégations régionales**



- Favoriser la maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités.
- Aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.
- Concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en préservant les équilibres technico-économiques des filières.

WATEE est une force de proposition autour de 6 thèmes pour faire progresser la maîtrise de l'énergie dans le respect de l'environnement

Club Biogaz

- Tarifs de rachat de l'électricité produite, agriculture et biogaz, canalisations dédiées, réinjection dans le réseau de gaz naturel, réglementation des installations classées,...

Club Power to gas

- 3 groupes de travail : Technologies, Economie, Réglementation

Club Cogénération

- Plateforme d'échanges CogeNext, GT, veilles technologique, tarifaire, économique, réglementaire et fiscale, consultation publique...

Club C2E – Certificats d'économies d'énergie

- Groupes de travail sectoriels et procédures
- Rédaction des FOS, fiches techniques et explicatives
- Questions/réponses, FAQ, Veille réglementaire
- Carrefour d'échanges sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences

Club Stockage d'énergies

- Veilles technique, technologique, économique, réglementaire, fiscale
- Groupes de travail spécialisés ; Réalisation d'études et enquêtes,...

Club Pyrogazéification

- 3 groupes de travail : Technologies, Economie, Réglementation

Agenda



- **Bilan de la 4^{ème} période CEE**
- Les fiches d'opérations standardisées en tertiaire et résidentiel
- Les opérations spécifiques et programme à destination du tertiaire
- Perspectives 5^{ème} période CEE
- Témoignages :

Nicolas Montupet, Dalkia Dijon

*Arnaud Segon, Directeur Technique, ALEC Grande Région Grenobloise, et Philippe Bertrand,
de projets Efficacité énergétique / MDE, Grenoble Alpes Métropole*

Chef

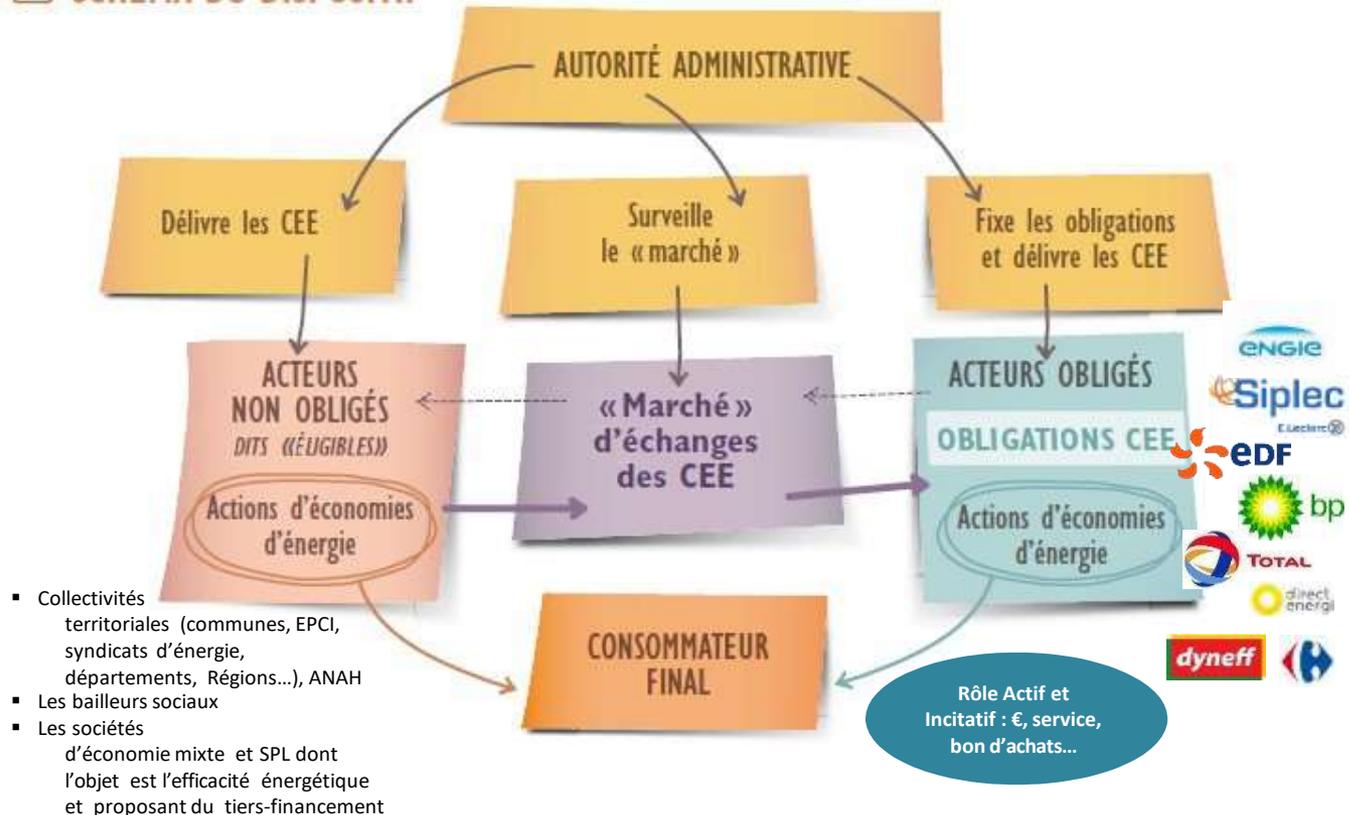
Les CEE, un dispositif qui oblige les énergéticiens à faire réaliser des économies d'énergie à leur clients

- ❖ Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) constituent un dispositif innovant,
 - introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)
 - pour réaliser des **économies d'énergie finale** dans le **secteur diffus**: résidentiel, tertiaire, petite industrie, agriculture, réseaux et transport
- ❖ Par période de 3 ans, l'Etat impose,
 - aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants: **les obligés** de faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie, **l'obligation**
 - aux consommateurs: **les bénéficiaires** – ménages, collectivités, entreprises...

> matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie: **les CEE**
- ❖ D'autres acteurs non obligés peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie: **les éligibles**
- ❖ Eligibles et obligés constituent les **demandeurs** de CEE Ils peuvent échanger des CEE sur le **marché CEE** : les CEE ont **une valeur financière**

Les acteurs du dispositif

SCHEMA DU DISPOSITIF



Les manières de produire des CEE

📄 QUELLES OPTIONS POUR LES OBLIGES ?

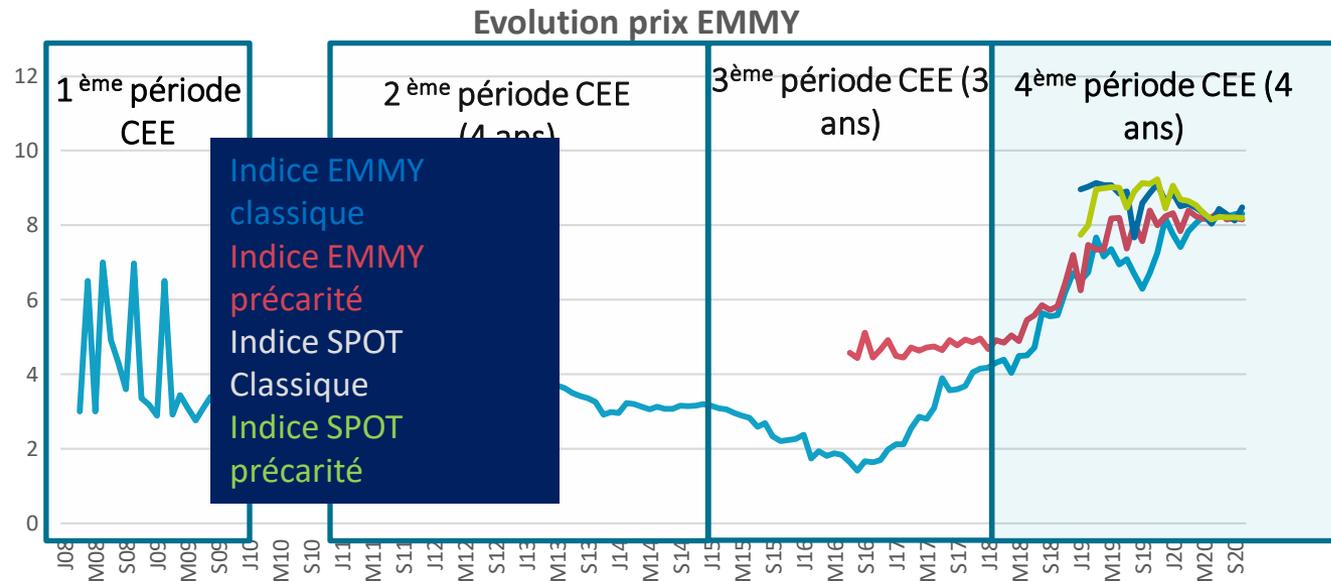


Rappel sur les CEE

- ❖ Les CEE sont comptabilisés en « kWh cumac »
- ❖ Les économies d'énergie sont:
 - cumulées sur la durée de vie de l'opération
 - actualisées à un taux de 4%
 - Calculées en énergie finale
- ❖ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux
- ❖ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE
- ❖ Les CEE obtenus sont valables 2 périodes
- ❖ Les CEE sont bonifiés:
 - Dans le cadre de CPE
 - Dans les ZNI: x2

1 CEE =
1 kWh
cumac

Des indices EMMY stabilisés depuis début 2020



Pour rappel les niveaux d'obligation :

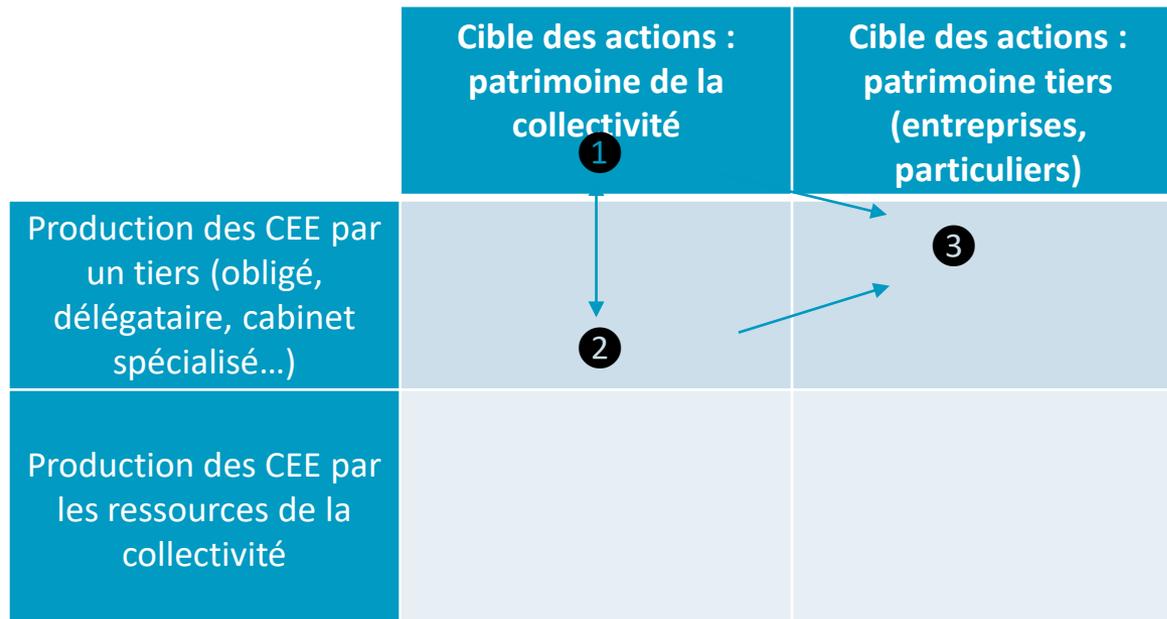
- ❖ P1 : 54 TWhc en classique
- ❖ P2 : 345 TWhc en classique et 115 TWhc en précarité
- ❖ P3 : 700 TWhc en classique et 150 TWhc en précarité
- ❖ P4 : 1 600 TWhc en classique et 533 TWhc en précarité

Les CEE utilisés par les collectivités

- ❖ Les CEE représentent le principal outil de financement des travaux d'économie d'énergie loin devant les autres dispositifs d'aide publics (Environ 4 Md€/an)
- ❖ La contribution des collectivités augmente dans la production des CEE (Sources AURA-EE, décembre 2019)

	Total CEE déposés en TWhc	CEE collectivités en TWhc	%
Période 1 & 2	635	12	2%
Période 3	647	17	3%
Période 4	311	21	7%

Schématiquement, les collectivités mettent en œuvre 3 modèles de production CEE



Agenda

- 
- Bilan de la 4^{ème} période CEE
 - **Les fiches d'opérations standardisées en tertiaire et résidentiel**
 - Les opérations spécifiques et programme à destination du tertiaire
 - Perspectives 5^{ème} période CEE
 - Témoignages :

Nicolas Montupet, Dalkia Dijon

*Arnaud Segon, Directeur Technique, ALEC Grande Région Grenobloise, et Philippe Bertrand,
de projets Efficacité énergétique / MDE, Grenoble Alpes Métropole*

Chef



Un portefeuille de 207 fiches d'opération standardisée

56 Fiches d'opération en résidentiel

<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/fiches-doperations-standardisees/batiment-residentiel>

52 fiches d'opération en tertiaire

<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/fiches-doperations-standardisees/batiment-tertiaire>

Le TOP 3 par secteur de la production des fiches

Secteur	Référence	Intitulé	% /total production
Résidentiel	BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	9%
	BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7%
	BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	7%
Tertiaire	BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	2%
	BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	2%
	BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	2%

Le principe d'une fiche d'opération standardisée

❖ Industrialiser des actions d'économie d'énergie finale

... Les économies d'énergie sont théoriques, elles ne reflètent qu'une moyenne d'économies d'énergie réalisés sur la durée de vie des opérations par rapport à une situation de référence.

... Les calculs des forfaits s'appuient sur des analyses apportées par des experts pouvant mixer des études théoriques et des mesures in situ.

...Les économies sont calculées sur la base **de situations de références** selon l'Article R221-16 du code de l'énergie qui s'appuie selon les fiches, sur :

- le parc immobilier (pour les fiches enveloppe du bâtiment),
- le marché pour les fiches pilotage, régulation, récupération de chaleur;
- la réglementation (dont écoconception) pour les autres fiches.

❖ Les exigences des fiches en matière de performance des équipements se situent toujours à la réglementation voir au dessus de la réglementation

❖ Les économies d'énergie sont calculées en énergie finale

❖ Les forfaits prennent en compte la durée de vie de l'équipement actualisé avec un taux de 4% /an

Durée de vie conventionnelle	Durée de vie actualisée à 4%	Durée de vie conventionnelle	Durée de vie actualisée à 4%
1	1,000	99	12,739
2	1,880	97	12,002
3	2,800	95	11,268
4	3,715	93	10,538
5	4,538	91	9,814
6	5,402	89	9,098
7	6,240	87	8,389
8	7,000	85	7,687
9	7,713	83	6,992
10	8,436	81	6,304
11	9,015	79	5,624
12	9,700	77	4,952
13	10,200	75	4,288
14	10,800	73	3,632
15	11,300	71	2,984

Les coup de pouces : un dispositif de bonification des CEE pour accélérer la rénovation

- ➔ **CIBLES** : Tous les ménages peuvent bénéficier de cette offre. Les montants de primes attribués seront cependant différenciés en fonction de leurs niveaux de ressources. Les ménages les plus modestes bénéficieront de primes plus importantes.
- ➔ **MODALITES** : les dispositifs coup de pouce s'appuient sur des fiches standardisées en venant bonifier les forfaits des fiches sur les périmètres suivants (Arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économie d'énergie.)
 - **Chauffage** – BAR-TH-113 / BAR-TH-104 / BAR-TH-143 / BAR-TH-159 / BAR-TH-137/ BAR-TH-112/ BAR-TH-163 – Arrêté du 25 mars 2020
 - **Chauffage des bâtiments tertiaires** - BAT-TH- 102 / BAT-TH-113 / BAT-TH-127 / BAT-TH-140 / BAT-TH-141 / BAT-TH-157 - Arrêté du 14 mai 2020
 - **Isolation** - BAR-EN-101/BAR-EN-102 - Arrêté du 25 mars 2020 puis Arrêté du 5 octobre 2020
 - **Rénovation performante d'une maison individuelle** - BAR-TH-164 - Arrêté du 8 octobre 2020
 - ➔ ○ **Chaufferie fioul dans le cadre d'une rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif** - BAR-TH-145 - Arrêté du 25 mars 2020
 - **Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif** - BAR-TH-145 - Arrêté du 8 octobre 2020
 - ➔ ○ **Thermostat avec régulation performante** - BAR-TH-118 - Arrêté du 10 juin 2020

17

PRINCIPES : les signataires de la charte coup de pouce s'engagent à communiquer, à proposer des offres bonifiées et encadrées en terme d'aides financières et de contrôles de chantiers

RESULTATS en travaux engagés : Isolation : 1 000 000, Chauffage : près de 500 000, Conduit EVA PDC : 810, Emetteur électrique : 24 150, Thermostat : 421

Agenda

- Bilan de la 4^{ème} période CEE
- Les fiches d'opérations standardisées en tertiaire et résidentiel
- **Les opérations spécifiques et programme à destination du tertiaire**
- Perspectives 5^{ème} période CEE
- Témoignages :

Nicolas Montupet, Dalkia Dijon

*Arnaud Segon, Directeur Technique, ALEC Grande Région Grenobloise, et Philippe Bertrand,
de projets Efficacité énergétique / MDE, Grenoble Alpes Métropole*

Chef

Opérations Spécifiques

📖 Pourquoi les opérations spécifiques ?

- ❖ Les fiches d'opérations standardisées ne peuvent pas, à elles seules, rendre compte de tous les types d'actions d'économies d'énergie possibles, certaines actions étant plus complexes ou non génériques.
- ❖ Le dispositif prévoit la valorisation d'opérations dites "spécifiques" dont les montants d'économies d'énergie ne sont pas forfaitisés et sont propres à chaque opération. Elles font l'objet d'un examen particulier par le Pôle National CEE.

📖 Quels principes ?

- ❖ Déterminer une situation de référence (différente de la situation initiale) et une situation prévisionnelle :
 - **la situation de référence est** une situation théorique qui s'appuie sur les meilleures pratiques (BREF) ou des données sectorielles ou règlementaires. Cette analyse est une étape fondamentale puisqu'elle sert de base pour le calcul des économies d'énergie de l'opération. A noter, le cas où votre opération spécifique s'apparente à une opération standardisée, on pourra utiliser la situation de référence de la fiche standardisée correspondante.
- ❖ Le TRB > 3 ans

Mise à jour du guide d'opérations spécifiques ADEME/ATEE (en cours)



Les programmes CEE pour le bâtiment

	Nom du programme	Eligibilité						Description	✓
		Tous ménages	Ménages précaires	Syndicats et copropriétés	Collectivités	Bailleurs sociaux	Public scolaire		
Bâtiment - Formation	PEPZ						• (Bancaire)	Participation des banques au plan de rénovation énergétique	✓
	Fee Bat						• (Bâtiment)	Formation des Professionnels aux EE dans le Bâtiment	✓
	CEC			•	•		• (Bâtiment)	Coaching Énergétique des Copropriétés	✓
	ETHEC				•	•	• (Bâtiment)	Engager la Transition Énergétique dans l'Habitat Collectif Privé	✓
	RECIF	•		•	•				
	Expertise Rénovation Copropriété			•			• (Bâtiment)	Rénovation énergétique : se former pour agir	✓
	Actimmo						• (Bancaire, immobilier)	Mobilisation/sensibilisation transaction immobilière	✓
	Clim'Eco	•					• (Frigoristes)		
Bungalow	•					• (Hôtelier)			
Bâtiment - Innovation	PROFEEL						• (Bâtiment)	innovation en faveur des EE dans le bâtiment et le Logement	✓
	IREes				•		• (Bâtiment)		
	Smart Réno	•			•			Fiabiliser, Professionnaliser, Valoriser la Rénovation Énergétique	✓
	OMBREE	•			•		• (Bâtiment)		
Bâtiment - Massification	ACTEE				•			Ambition de développer l'efficacité énergétique des bâtiments publics	✓
	Energie Sprong France	•		•	•			Développer un marché de la rénovation énergie zéro garantie	✓
	CaSBâ	•			•			Outils intégrés pour concevoir la politique publique de rénovation	✓
	FRED	•			•			Facilitateur de la rénovation énergétique digital	✓
	Impulsion 21							Sensibiliser et innover pour la transition énergétique de la Sécu So	✓
	Kit-EE	•			•			Kits pour les RDV de l'EEE dans les petites communes rurales	✓
	Facilaréno	•			•			Structurer des groupement de profs pour la rénovation globale	✓
	Aeela		•				• (Agricole)		✓
	SARE	•			•		• (Petit tertiaire privé)	Service d'Accompagnement pour la Réno Énergétique	✓
	FGRE		•	•			• (Bancaire)	Fonds de garantie pour la rénovation énergétique	✓
	Art-Mure	•							
	Zeste	•							
SEIZE	•					• (Tout secteur)			

Eligibilité pour la région PACA

Sources : Présentation PowerPoint (ecologie.gouv.fr)

Agenda

- Bilan de la 4^{ème} période CEE
- Les fiches d'opérations standardisées en tertiaire et résidentiel
- Les opérations spécifiques et programme à destination du tertiaire
- **Perspectives 5^{ème} période CEE**
- Témoignages :

Nicolas Montupet, Dalkia Dijon

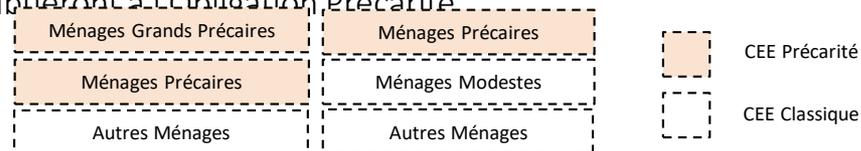
*Arnaud Segon, Directeur Technique, ALEC Grande Région Grenobloise, et Philippe Bertrand,
de projets Efficacité énergétique / MDE, Grenoble Alpes Métropole*

Chef

Les points clés de la 5^{ème} période

- ❖ Une période de 4 ans : du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025
- ❖ Une obligation de 2 500 TWhc, dont 730 pour des opérations au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Soit + 17 % par rapport à la P4
- ❖ Une pénalité à :
 - > 15 €/MWhc pour les CEE classiques.
 - > 20 €/MWhc pour les CEE précarité énergétique, afin de renforcer la valeur du CEE précarité énergétique.

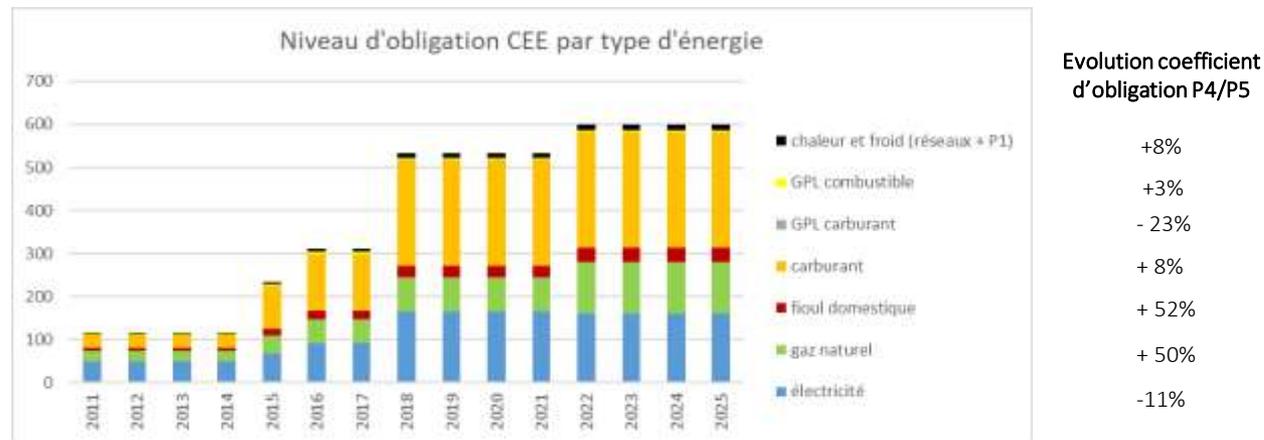
- ❖ Redéfinition de la précarité dans le dispositif : seuls les Ménages Précaires (anciennement Grands Précaires) contribueront à l'obligation Précarité



- ❖ Arrêt anticipé de certaines bonification (GP, ZNI, CDP Chauffage HPE, CDP radiateurs électriques) et prolongation des autres (CDP Rénovation globale, CDP chauffage BAT, CDP chauffage résidentiel, CDP isolation)
- ❖ Un Pilotage renforcé :
 - > Déclaration annuelle des ventes énergie, et publication annuelle de la liste des obligés.
 - > Suivi trimestriel des CEE engagés (reporting avant dépôt).

Les points clés de la 5ème période

- ❖ Une obligation CEE est répartie entre les types d'énergie uniquement au regard des volumes vendus sur 2017-2019 sur les secteurs résidentiels et tertiaires



- ❖ Une franchise pour le gaz et l'électricité abaissée à 100 GWh/an, avec une trajectoire progressive sur 2022-2024 : La franchise CEE actuellement de 400 GWh/an passera à 300 GWh/an en 2022, 200 GWh/an en 2023, 100 GWh/an en 2024 et après.

L'information est relayée sur le site internet du ministère
à l'adresse suivante :

<https://www.ecologie.gouv.fr/concertation-5eme-periode-cee>

Sont disponibles à cette adresse les projets de décret et d'arrêté, leurs rapports de présentation et une note de calcul des obligations

Trois textes ont été publiés :

[Arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie](#)

[Arrêté du 25 mars 2021 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie](#)

[Arrêté du 13 avril 2021 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie](#)



Merci pour votre attention

s.briere@atee.fr



CEE Collectivité Chevigny St Sauveur (21)

Installation d'une Télérelève (BAT-TH-116)

Par Nicolas MONTUPET

Adjoint technique de Centre - Responsable dossiers CEE



Ville de Chevigny St Sauveur



Marché signé en 09/2018 (Contrat d'exploitation de chauffage)

25 bâtiments en contrat - (écoles, centre sociaux, Hôtel de Ville, ateliers....)

Contrat P1 (avec intéressement sur 22 sites - PFI) / P2 / P3 – durée 4 ans

Engagement de consommations : 3 785 MWh / 2702 DJU

Engagement de températures : Cibles contractuelles selon l'usage des locaux

Fiche utilisée : BAT-TH-116

– Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l’ECS –

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire existant.

2. Dénomination

Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment pour un usage chauffage ou un usage chauffage et eau chaude sanitaire.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le système de gestion technique du bâtiment assure, par un système d'automatisation centralisé, les fonctions de régulation de classe B ou A au sens de la norme NF EN 15232-1 pour les usages chauffage et, le cas échéant, eau chaude sanitaire.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment assurant, par un système d'automatisation centralisé, les fonctions de régulation de classe B ou A au sens de la norme NF EN 15232-1.

WEBINAIRE ATEE

Extrait de la norme NF EN 15232-1 :

		Définition des classes							
		Résidentiel				Non résidentiel			
		D	C	B	A	D	C	B	A
Régulation automatique									
	Une fonction similaire peut être appliquée à la régulation d'un refroidissement électrique direct (par exemple, des unités de refroidissement compactes, des unités séparées) pour les pièces individuelles								
0	Régulation de température constante	x				x			
1	Régulation compensée en fonction de la température extérieure	x	x			x	x		
2	Régulation en fonction des besoins	x	x	x	x	x	x	x	x
3.4	Commande des pompes de distribution dans les réseaux								
Les pompes réglées peuvent être installées à différents niveaux dans le réseau									
0	Aucune régulation automatique	x				x			
1	Commande de mise en marche/arrêt	x	x			x	x		

Fiche utilisée : BAT-TH-116

Montant en kWh cumac par m ² de surface chauffée gérée par le système				
Secteur d'activité	Usage chauffage seul		Usages chauffage et eau chaude sanitaire	
	Combustible	Électricité	Combustible	Électricité
Bureaux	320	190	330	190
Enseignement	120	73	140	89
Commerces	340	190	360	210
Hôtellerie-Restauration	310	99	360	150
Santé	130	81	170	130
Autres	120	73	140	89

Zone climatique		Surface chauffée (m ²)
H1	1,1	
H2	0,9	
H3	0,6	



On calcule 1 990 MWh_{Cumac}
 En les valorisant à 5,5€/MWh_{Cumac}
 L'aide est portée à 9 900 €.

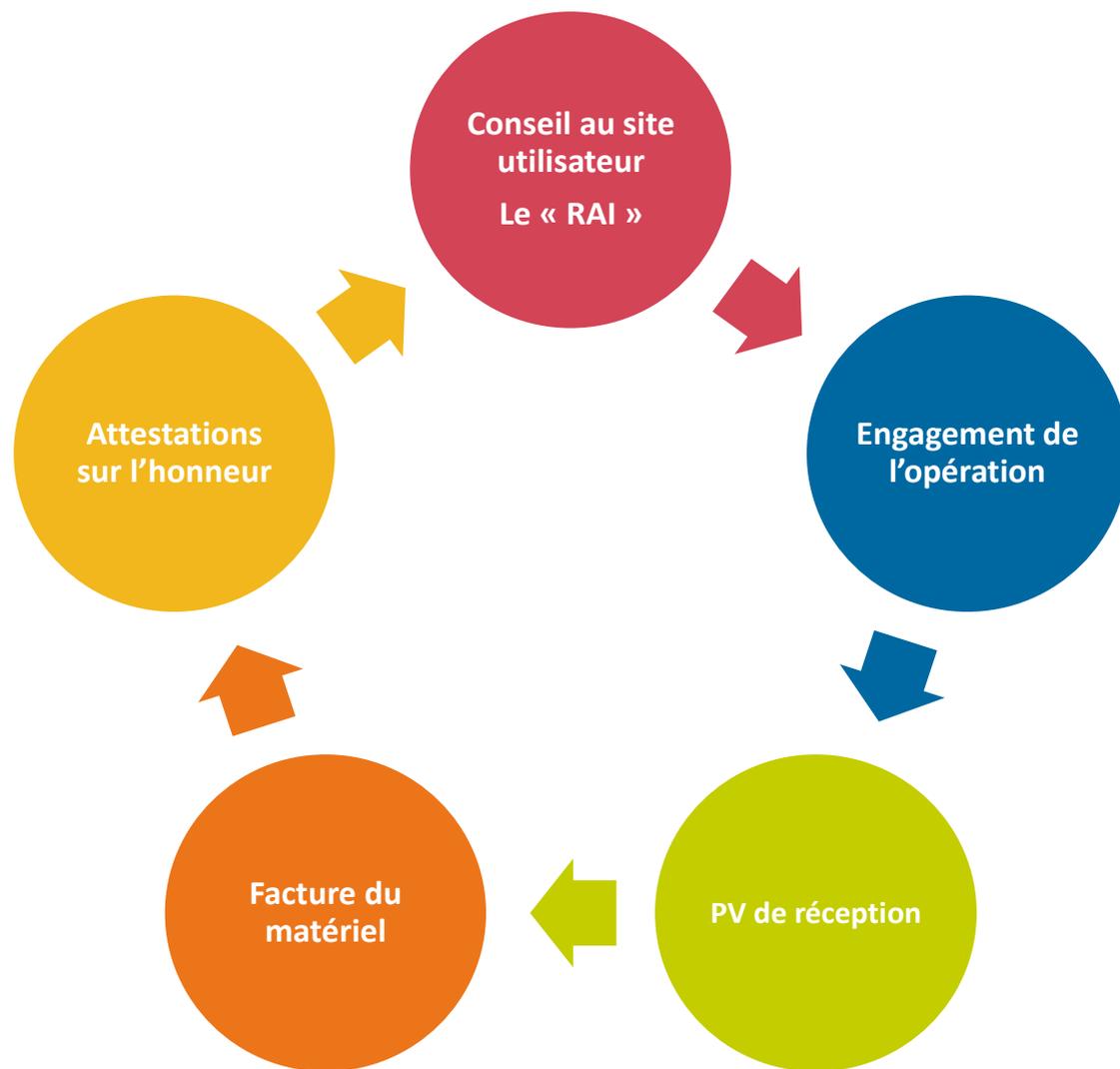
S est la surface chauffée gérée par le système de gestion technique du bâtiment.

Détail par bâtiment :

Site	Adresse	Surface	ECS	MWhcumac	€/MWhcumac
Ecole Maternelle Henri Marc + Restaurant Ecole Henri Marc	17 Rue Marie de Bourgogne	1537	non	202,9	1 116
Ecole Primaire Henri Marc	Avenue Saint Exupéry	1019	non	134,5	740
Ecole Primaire du Breuil	14 Allée du Breuil	2494	oui	384,1	2 112
Ecole Maternelle du Buisson Rond	12 Rue des Hervelets	3676	oui	566,1	3 114
Ecole Élémentaire du Buisson Rond	14 Rue des Hervelets		oui		
Maison Petite enfance	4 Rue de Sennecey	786	oui	121,0	666
Ecole Elementaire Ez Allouère	Boulevard Jan Palach	2956	non	390,2	2 146
		13877	/	1984,8	9 893

Un dossier CEE : ça contient quoi ?

« Monter un dossier CEE, c'est proposer à un client de réaliser une opération d'économies d'énergie, respecter quelques étapes clés, et fournir les documents requis pour montrer à l'administration que nous avons réalisé cette opération qui a généré des économies d'énergie chez ce client. Pour prouver ceci, quelques étapes doivent être suivies précisément. »



RAI = Rôle Actif et incitatif (Preuve que l'obligé ait initié la démarche CEE avant la commande des équipements)

Devis pour 8 sites – Montant de 23 943 €TTC (transmis en 07/2019) → RAI



Devis N° C19104881-1
04 JUILLET 2019

Page : 2/13

1 - HENRI MARC MATERNELLE

Désignation	Unité	Qté	PU	Total
Solution : Migration Automate téléalarme en Télégestion <small>Eligible CEE (BAR-TIH-123 : 1 115,86 €)</small>	ens	1,00	2 202,48	2 202,48 €
Total intermédiaire :				2 202,48 €

14 - VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

LEPETIT Vincent
Chargé de la réalisation des travaux

VOLTZ Nicolas
Directeur de Centre



15 - ACCEPTATION CLIENT

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte comme applicables à la présente prestation.

Nom du signataire : *M. de Maire*
Guillaume RUET
Date d'acceptation :
06 Août 2019

Bon pour accord et signature :

M. de Maire
Guillaume RUET



Dalkia : Rôle d'installateur & d'obligé CEE

10 - CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Dans le cadre de l'établissement de ce devis, Dalkia, en tant qu'obligé dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie, a eu un rôle actif et incitatif auprès du client, le bénéficiaire, pour promouvoir, à travers ces travaux, la préservation de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques. Ce rôle actif de Dalkia se matérialise par du conseil énergétique dans le cadre de la définition technique de la solution qui vous est proposée à travers ce devis ainsi que par la contribution financière liée à cette opération.

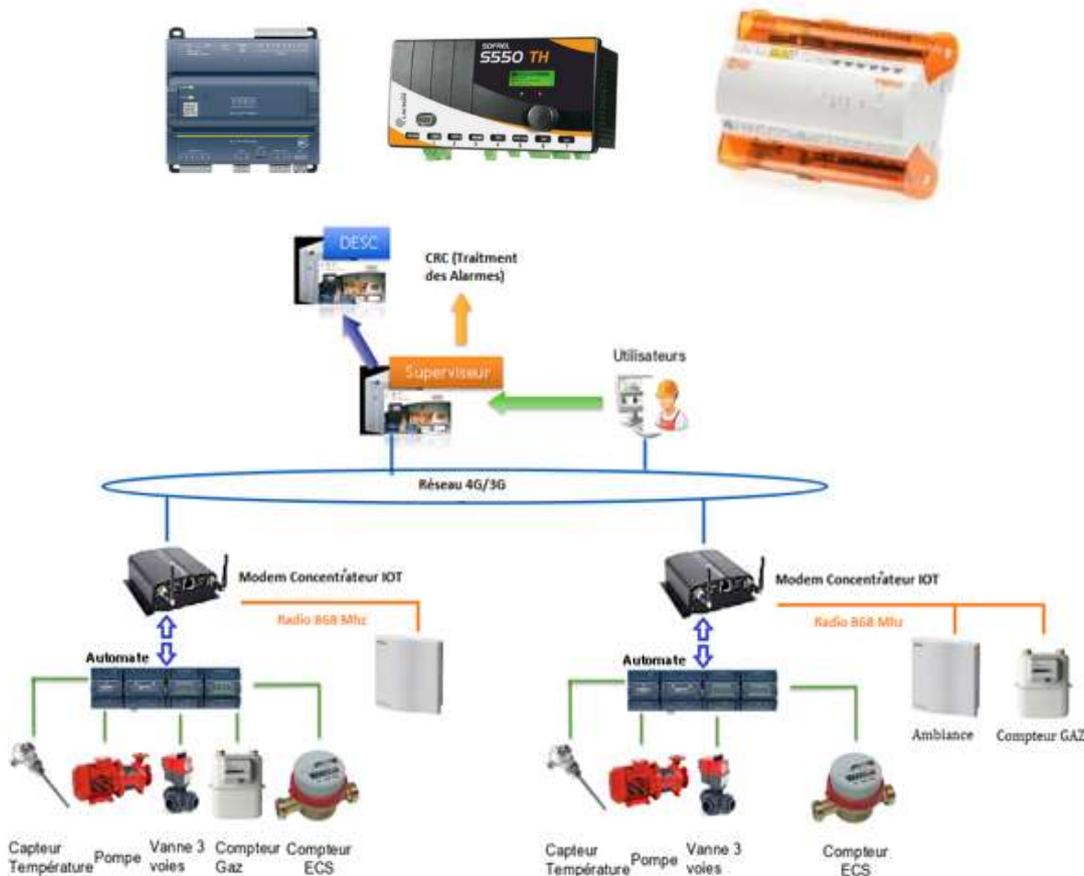
En raison de cette contribution, le bénéficiaire s'engage à réserver l'attribution des certificats d'économies d'énergie liés à cette opération exclusivement à Dalkia et à fournir à Dalkia tous les éléments nécessaires et prévus par la réglementation en vue de constituer le dossier de demande de certificats d'économie d'énergie.

Cette contribution pouvant être revue dans l'hypothèse où la quantité de CEE déposée n'était pas intégralement validée par l'administration (Pôle National des CEE/PNCEE), elle donnera lieu le cas échéant au remboursement des sommes déjà versées par Dalkia qui correspondraient au volume non validé par le PNCEE.

La contribution suivante, qui n'est pas soumise à TVA, donnera lieu à l'émission d'un avoir, dû après la confirmation par Dalkia que les documents transmis par le bénéficiaire sont conformes au dispositif :

► **Valorisation totale : 9 893,44 €**

Mise en place de matériels DISTECH / SOFREL / TREND
 +
 Raccordement au Centre de pilotage Dalkia (DESC)



PV de réception sans réserves
 +
 Attestation sur l'honneur

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE TRAVAUX

- Le Maître d'ouvrage/Client :
 COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
 Représenté par : *CYRILLE RUST*
 Fonction : *MAIRE*

Et
 - Le Société :
 DALKIA
 Représenté par : *FALOT Roméo*
 Fonction : *Responsable d'Exploitation*

Ils sont réunis sur place afin de procéder à la réception des travaux suivants :
 Site : *Ecole Henri Marc, Malesmésle*
 Adresse : *17 Rue Marie de Bourgogne, 21880 CHEVIGNY-SAINTE-SAUVEUR*
 Réalisé selon : *L'offre CT9104007 accolée le 09/08/2019*
 Référence : *Télégestion - Tranche Investir : 21050081204*

Marque(s) et modèle(s) des équipement(s) installé(s) et mis en service éligible(s) aux Certificats d'Économie d'Énergie :

Marque : *SOFREL* Modèle : *5550TH*

Après avoir procédé à l'examen des travaux, le Maître d'ouvrage/Client déclare les accepter :

Sans réserve Avec les réserves suivantes :

Le DESC = Centre de pilotage multisites



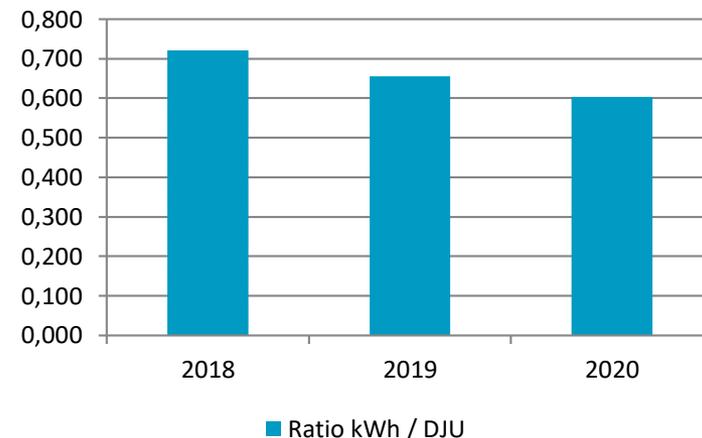
**Les solutions
Dalkia**

EXPERTS
ÉNERGÉTIQUES

Les résultats mesurés/observés

Année	2018		2019		2020		Baisse du ratio (2018 / 2020)
	DJU		2383		2195		
Site	Conso kWh PCI	Ratio kWh / DJU	Conso kWh PCI	Ratio kWh / DJU	Conso kWh PCI	Ratio kWh / DJU	
HENRI MARC MATERNELLE	129,4	0,059	135,8	0,057	97	0,044	-25%
HENRI MARC PRIMAIRE	160,8	0,073	153,4	0,064	119,5	0,054	-26%
MAISON DE L'ENFANCE	104,9	0,048	110,9	0,047	98,9	0,045	-6%
EZ ALLOUERES	250,4	0,114	232,7	0,098	165,8	0,076	-34%
BUISSON ROND MATERNELLE	404,1	0,184	636,3	0,267	273,9	0,125	-32%
GS BREUIL + SST	429,5	0,195	443,9	0,186	357,5	0,163	-17%
SALLE JEAN FROUSSARD	24,2	0,011	27,6	0,012	21,2	0,010	-12%
GYMNASE JEAN MARC BOIVIN	322,7	0,147	332,6	0,140	298,4	0,136	-7%
ECOLE DE MUSIQUE	45,4	0,021	37,4	0,016	36,9	0,017	-19%
ESPACE LIBERTE	75	0,034	70	0,029	50,7	0,023	-32%
GYMNASE DES IRIS	188,7	0,086	144,6	0,061	126,8	0,058	-33%
CENTRE SOCIAL	129,8	0,059	138,3	0,058	115,9	0,053	-11%
HOTEL DE VILLE	127,7	0,058	126,8	0,053	91,4	0,042	-28%
ATELIERS MUNICIPAUX	246,7	0,112	261,9	0,110	212,4	0,097	-14%
POLYGONE	213,4	0,097	206,8	0,087	191,3	0,087	-10%
MAISON ACCUEIL SPORTIFS	57,2	0,026	57,4	0,024	48,3	0,022	-15%
DOJO - L'OGIVE	154,1	0,070	157	0,066	130,7	0,060	-15%
Total	3064	1,394	3273,4	1,374	2436,6	1,110	-20%
Conso sites télégrés	1479,1	0,673	1713	0,719	1112,6	0,507	-25%
Conso sites non télégrés	1584,9	0,721	1560,4	0,655	1324	0,603	-16%

Ratio kWh / DJU



Depuis la mise en place des télégestions:

- Baisse globale sites des ratios kWh / DJU d'environ 20 % (*)
- Sites non télégrés : -16 %
- Sites télégrés : - 25 %

(*) y compris effet COVID non évalué

Soit une économie de :

1030 MWh/an Ajout d'une télé relève

30 à 40 k€/an

CEE

Rentabilité

~ 0,5 an

Les CEE ont permis de s'intéresser à ce sujet et d'inciter la collectivité à investir dans son suivi et sa performance énergétique.

La télé relève est la première brique indispensable à l'outil de pilotage. Habituellement on suppose qu'un outil de suivi énergétique permet de réaliser 5 à 15% d'économies, grâce à la détection des dérives et à une bonne réactivité. Ce pourcentage varie selon la maturité des sites face aux sujets énergétiques.

Ce projet a pu être aidé forfaitairement par les CEE.
Soit un Taux de Couverture sur l'investissement d'environ 40% !
Permettant d'afficher une rentabilité comprise entre 6mois et 1an !



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

**Certificats
d'économie
d'énergie**

Plateforme métropolitaine

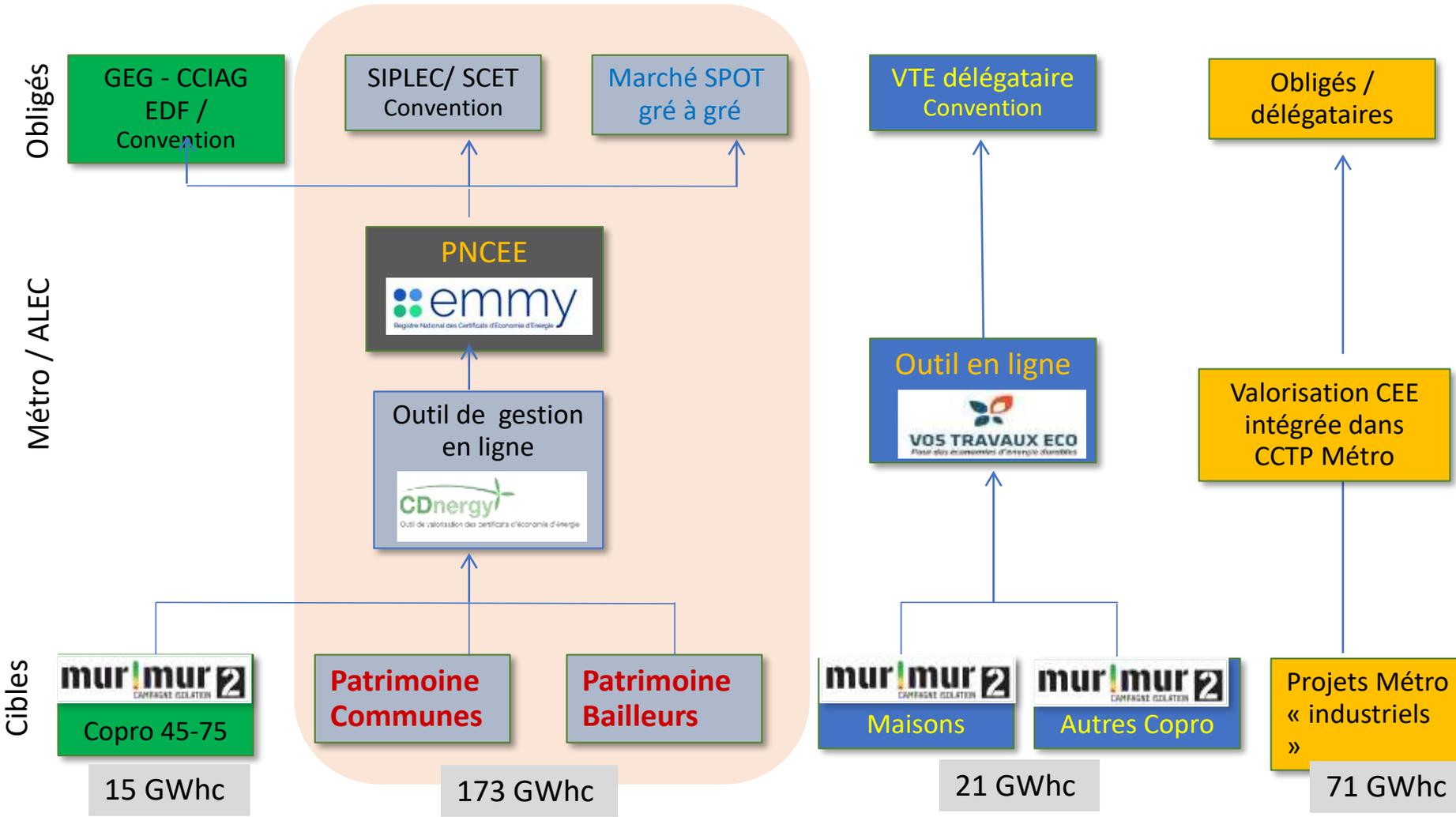
4 Mai 2021 – ATEE AURA

Grenoble-Alpes Métropole et CEE : un déploiement par étape



- **2010** : Mise en place du dispositif Mur|Mur : accompagnement des copropriétés privées à la rénovation énergétique : valorisation des CEE via une convention de partenariat. Gisement important de CEE
- **2015 – 2016** : Constat de la faible valorisation des CEE par les collectivités locales. Concertation avec les communes et autres institutions (Bailleurs, CHU, Universités,...) : Structuration d'un projet en 2 étapes :
- **2017** : Construction d'une AMO technique pour les communes : : accompagnement ALEC + outil de gestion en ligne des CEE : Cdnergy
- **2018** : Mise en place d'un **regroupement CEE** pour les communes et les bailleurs volontaires permettant des dépôts et ventes « collectifs ».
- **2019** : Plateforme de valorisation des CEE grand public « Prime Energie », ciblée sur les propriétaires de maisons individuelles (approche mutualisée au niveau régional)

CEE : Schéma organisationnel de la Métropole



Focus sur la Plateforme CEE pour les collectivités



Une offre de service complète à l'attention des communes et des bailleurs :

Outil web, accompagnement technique et valorisation financière portés par la Métro et l'ALEC, + une prise en charge du montage des dossiers pour les petites communes en CEP

- Portage, gestion et animation du dispositif par la Métro et l'ALEC
 - Financement à hauteur de 2% à 4% des recettes, à partir de 2021
 - Caractère non exclusif de l'adhésion
-
- **30 communes + 1 bailleur social**, membres du groupement Métro de valorisation des CEE
 - 7 dépôts réalisés entre 2018 et 2020 pour un total de **173 GWhc (1,3 M€)**
 - Vente des CEE majoritairement sur le marché SPOT

Un accompagnement à la carte pour les communes :

- Phase préparatoire (montage des dossiers) intégrée dans le forfait CEP pour les communes ayant conventionné avec la Métro dans le cadre du SPEE
- Phase contrôle / dépôt / vente dans le cadre du regroupement : convention spécifique

Focus sur les CEE Mur | Mur 2 – Copropriétés 45-75



Dispositif d'accompagnement des copropriétés à la rénovation thermique, intégrant des aides à l'investissement . 4500 logements rénovés entre 2010 et 2014.

Objectif 5000 logements entre 2016 et 2021.

Accord cadre de rachat des CEE sur 2017-2020 avec les 3 partenaires historiques de Mur|Mur : GEG, CCIAG et EDF

- Prix de rachat des CEE fixé en fonction du cours Emmy sur N-1, déterminé à partir de la date du vote des travaux en AG
- 60 % du volume réservé aux partenaires / 40 % valorisable via le marché SPOT
- Montage et dépôt des dossiers assurés par la Métro et opérateurs MM2 (SOLIHA / ALEC)

Résultats : (fin 2020)

- Un volume de 15 GWhc déjà déposé, mais de **325 GWhc** consolidé (vote des travaux)
- Un potentiel (5000 logements rénovés) de **850 GWhc d'ici fin 2023**,
- Un volume financier d'environ 5 M€ aux tarifs actuels
- MurMur 1 (2010 -2014) : 746 GWhc

- Signature de la Charte d'engagement « **Coup de pouce Chauffage tertiaire** » pour les membres de la Plateforme CEE de la Métropole.

Enjeu : conserver l'attractivité de la plateforme métropolitaine face aux développement des offres Coup de pouce

- Nécessité de passer un marché pour réaliser les **contrôles travaux**, préalablement au dépôt des demandes de CEE auprès du PNCEE : démarche mutualisée à l'échelle régionale avec AURAEE

Enjeu : s'adapter aux contraintes réglementaires tout en limitant l'impact pour les membres (gestion de la problématique à l'échelle collective => Métropole)

- Choix d'une internalisation complète du processus (Métro + ALEC) pour les dossiers tertiaire ou habitat collectif : des compétences à acquérir et des outils/ressources de pilotage/gestion/animation à prévoir
- Choix de ne pas porter le rôle de RAI pour les « petits » dossiers individuels : développement d'un outil de valorisation en ligne, géré par un partenaire.
- Constat de l'utilité du service proposé aux communes pour « optimiser » l'accès à ce financement de leurs travaux de rénovation énergétique : réponse adaptée à la faible capacité d'apprentissage du mécanisme CEE pour les collectivités qui ne déposent que quelques dossiers sur un mandat.
- Un cout de gestion de la plateforme CEE estimé à 25 – 30 k€/an, mais largement compensé par une optimisation des tarifs de rachat par l'accès direct au marché.

- Faible appropriation des CEE par les entreprises réalisant les travaux, qui fournissent rarement des preuves de réalisation au bon format
- Statut « à part » des CEE (inscription budgétaire / régime TVA / statut en tant qu'aide publique / cumul par rapport aux subventions ADEME,...)
- Point de vigilance sur le seuil de 50 GWhc par dépôt : obstacle important pour les collectivités de taille intermédiaire

EN RESUME : L'INTERNALISATION ...

- nécessite un fort investissement initial (complexité du dispositif) pour acquérir compétences et autonomie
- engendre une forte activité de suivi / reporting du fait du volume d'informations à gérer et de la chaîne d'acteurs à mobiliser s'investir dans la durée
- ne peut s'imaginer que dans une optique de moyen/long terme